

# JEUNES PROFESSIONNELS

Pour étudier  
en toute sérénité, j'ai choisi

## GROUPE PASTEUR MUTUALITÉ



### PACK SENOÏS\*

- ✓ Responsabilité Civile et Protection Juridique Professionnelles
- ✓ Stages Conventionnés et Missions Humanitaires Bénévoles à l'étranger
- ✓ Capital invalidité de reconversion à partir de 10 000 €

Et aussi des...

### GARANTIES À LA CARTE

- ✓ Complémentaire Santé à partir de 13,95 €/mois
- ✓ Assurances Habitation et Auto
- ✓ Décès - Garantie en couverture de prêt
- ✓ Épargne (Assurance-vie)

\*Pack SENOÏS offert par Groupe Pasteur Mutualité.



Renseignez-vous :

**01 40 54 54 54** ou **www.gpm.fr**

Du lundi au vendredi - de 8H30 à 18H00

Rubrique "Jeunes professionnels"

Entre professionnels de santé, c'est plus rassurant

# 1

## RESPONSABILITÉ CIVILE et PROTECTION JURIDIQUE PROFESSIONNELLES et CAPITAL INVALIDITÉ DE RECONVERSION



**Pack  
OFFERT**

### Responsabilité Civile Professionnelle \*

Pour assurer votre responsabilité à l'égard des tiers à l'occasion de vos activités professionnelles. <sup>(1)</sup>

Vous devez contacter votre conseiller si vous changez de statut, effectuez des remplacements, partez à l'étranger <sup>(1)</sup> pour un stage conventionné ou une mission humanitaire bénévole.

### Protection Juridique Professionnelle \*

Pour assurer la protection de vos intérêts pour tout litige amiable ou devant les tribunaux (par le biais d'une assistance par téléphone par exemple).



### Capital Invalidité de Reconversion <sup>(2)</sup>

**Versement d'un capital de 10 000 €** en cas d'incapacité permanente suite à une maladie ou un accident vous empêchant définitivement de mener votre cursus universitaire à son terme ou d'exercer votre future profession.



### Le Pack SENOÏS se souscrit :

- **en ligne** sur notre site internet **www.gpm.fr**  
"Rubrique Jeunes professionnels"
- **mais aussi** via votre association - syndicat.

<sup>(1)</sup> Voir conditions d'application et de territorialité aux conditions générales du contrat.

<sup>(2)</sup> Contrats garantis par GPM Assurances SA Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 55 555 750 € régie par le Code des assurances - RCS Paris n°412 887 606 - 34, boulevard de Courcelles 75809 Paris cedex 17.

# Coupe Pasteur Mutualité dédiées

## 2 | COMPLÉMENTAIRE SANTÉ\*\*

A partir de  
13,95 €/mois\*



PRESTATIONS GARANTIES		COMPLÉMENTAIRE OPTIMUM	COMPLÉMENTAIRE OPTIMUM avec renforts
En % de la base de remboursement du régime obligatoire (tarif de responsabilité), sous déduction des remboursements du régime obligatoire et des participations à la charge de l'assuré****			
<b>CONSULTATIONS VISITES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Omnipraticiens</li> <li>➤ Spécialistes</li> </ul>	100%	100%
<b>ACTES D'OSTÉOPATHIE</b>		20 € / séance 4 séances maxi / année civile	20 € / séance 4 séances maxi / année civile
<b>PHARMACIE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Vaccin non remboursé par la S.S.</li> </ul>	100% 20 € maxi / année civile / assuré	100% 20 € maxi / année civile / assuré
<b>CHIRURGIE HOSPITALISATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Actes chirurgicaux, d'anesthésistes et obstétrique</li> </ul>	100%	200%
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Chambre particulière<sup>(2)</sup> (sauf hébergements en établissements de soins de longue durée y compris en section de cure médicale non pris en charge)</li> </ul>	Jusqu'à 45 € / jour	Jusqu'à 55 € / jour
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Lit accompagnant (enfant de moins de 16 ans) - maxi : 15 jours / année civile</li> </ul>	Néant	Jusqu'à 30 € / jour
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Autres honoraires, frais de séjour et d'environnement</li> </ul>	100%	100%
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Forfait journalier<sup>(2)</sup> (sauf hébergements en établissements de soins de longue durée y compris en section de cure médicale non pris en charge)</li> </ul>	100% dès le 1 <sup>er</sup> jour d'hospitalisation	100% dès le 1 <sup>er</sup> jour d'hospitalisation
<b>LABORATOIRE</b>		100%	100%
<b>RADIOLOGIE</b>		100%	100%
<b>SOINS ET PROTHESES DENTAIRES APPAREILLAGE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Soins dentaires</li> </ul>	100%	100%
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Orthodontie<sup>(3)</sup></li> </ul>	200% <sup>(3)</sup>	300% <sup>(3)</sup>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Petit appareillage</li> </ul>	100%	200%
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Prothèses dentaires acceptées par la S.S.<sup>(4)</sup></li> </ul>	160%	300% <sup>(4)</sup>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Prothèses dentaires non remboursées et implants<sup>(5)</sup></li> </ul>	Forfait de 200 € <sup>(5)</sup>	Forfait de 400 € <sup>(5)</sup>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Prothèses auditives</li> </ul>	240%	300% <sup>(5)</sup>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Prothèses capillaires acceptées par la S.S.</li> </ul>	200%	200%
<b>OPTIQUE (sur facture)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Verres<sup>(1) (7)</sup></li> </ul>	50% du prix facturé <sup>(1) (7)</sup>	60% du prix facturé <sup>(1) (7)</sup>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Monture<sup>(1) (8)</sup></li> </ul>	Forfait de 70 € <sup>(1) (8)</sup>	Forfait de 100 € <sup>(1) (8)</sup>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Lentilles de correction prescrites médicalement (y compris celles non acceptées par la S.S.)<sup>(1) (8)</sup></li> </ul>	Forfait de 70 € <sup>(1) (8)</sup>	Forfait de 100 € <sup>(1) (8)</sup>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Chirurgie réfractive (traitement de la myopie au laser)</li> </ul>	Néant	Forfait de 120 € par œil
<b>ACTES DES AUXILIAIRES MÉDICAUX</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Infirmières, masseurs, pédicures, orthophonistes, ...</li> </ul>	100%	100%
<b>CURES THERMALES</b>		100%	100%
<b>NAISSANCE OU ADOPTION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Allocation<sup>(1) (6)</sup></li> </ul>	400 € <sup>(1) (6)</sup>	800 € <sup>(1) (6)</sup>
<b>COUVERTURE DES FRAIS MÉDICAUX, PHARMACEUTIQUES, ET CHIRURGICAUX A L'ÉTRANGER (jusqu'à 80 000 €)</b>		Oui	Oui
<b>GARANTIE D'ASSISTANCE A DOMICILE ET EN CAS D'HOSPITALISATION</b>		Oui	Oui
<b>ASSISTANCE RAPATRIEMENT SANITAIRE</b>		Oui	Oui

\* Tarif valable pour la période de garantie allant jusqu'au 31/12/2014

# aux Jeunes Professionnels

## 3 | PACK PRÉVOYANCE INTERNE \*\*

**Préservez votre avenir**, en souscrivant au Pack Prévoyance Internes. Vous maintiendrez vos revenus durant un arrêt de travail ou une maternité, préservez votre avenir si vous êtes dans l'impossibilité d'exercer votre profession ou spécialité et Protégerez vos proches grâce à Capital Décès et Rente Education. <sup>(3)</sup>

(3) Voir les conditions d'application aux conditions générales du contrat.

**10 €/mois**

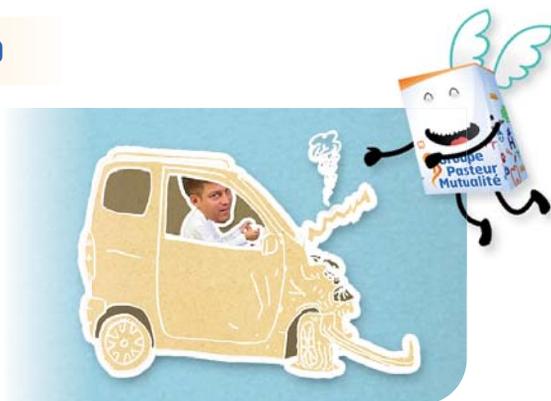
## 4 | HABITATION ET AUTO

### ✓ L'assurance Habitation

à partir de 48 €/an \*\*\*

### ✓ L'assurance Auto

avec une garantie du conducteur de 600 000 € \*\*\*



**Contactez votre conseiller Groupe Pasteur Mutualité au :**

**01 40 54 54 54**

Du lundi au vendredi - de 8H30 à 18H00

ou consultez notre site internet : **www.gpm.fr**

Rubrique "Jeunes professionnels"

\* Les garanties de Responsabilité Civile Professionnelle et de Protection Juridique sont assurées par Panacea Assurances. Siège social : 34, boulevard de Courcelles - 75017 Paris. Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance. Capital de 50 000 000 €, entreprise régie par le Code des assurances S07 648 087 RCS Paris.

\*\* Les garanties Complémentaire Santé et Pack Prévoyance des Internes sont assurés par AGMF Prévoyance, Union soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité n°775 666 340 34, boulevard de Courcelles 75809 Paris cedex 17.

\*\*\* Les garanties Habitation et Auto sont proposées par l'intermédiaire de Thélém assurances, Société d'assurance mutuelle à cotisations variables, dont le siège social se situe Le Croc, BP 63130, 45431 CHECY CEDEX.

\*\*\*\* Nos remboursements sont calculés sous déduction de la participation forfaitaire de 1 € et des franchises annuelles sur les médicaments, actes des auxiliaires médicaux et frais de transport, des majorations de participation et dépassements d'honoraires appliqués en l'absence de choix d'un médecin traitant, de consultation réalisée en dehors du médecin traitant ou de sa prescription (hors parcours de soins), de non présentation du protocole de soins pour les affections de longue durée. Ces participations, franchises, majorations de participation et dépassements d'honoraires ne pouvant être pris en charge dans le cadre de contrats responsables restent à la charge de l'assuré.

(1) Ces prestations s'ajoutent au remboursement de la Sécurité Sociale ou de votre régime obligatoire.

(2) Limité à 90 jours par année civile pour les hospitalisations ou séjours en établissements ou unités de soins de suite et de réadaptation (inclus les établissements de convalescence, de repos et les maisons de régime), établissements thermaux, établissements ou unités psychiatriques, de lutte contre les maladies mentales et contre l'alcoolisme.

(3) Dans la limite de 6 semestres par assuré pour l'ensemble des traitements.

(4) Remboursement AGMF plafonné à 1 500 € par année civile et limité à 700 € pendant les douze premiers mois de l'adhésion.

(5) Forfait par année civile et par assuré pris globalement pour les deux postes.

(6) L'allocation est versée après un délai de carence de 12 mois à compter de la prise d'effet du contrat ou de l'adhésion.

(7) Le prix facturé est pris en compte dans la limite de 30 fois la base de remboursement du régime obligatoire pour les assurés de 18 ans et plus et de 8 fois cette même base pour les assurés de moins de 18 ans. Demandes prises en compte dans la limite de 2 paires de verres par année civile et par assuré.

(8) Forfait par année civile et par assuré.

# Découvrez le site

## de GROUPE PASTEUR MUTUALITÉ

- ✓ Informations sur les garanties
- ✓ Souscription en ligne
- ✓ Actualités médicales...

**Groupe Pasteur Mutualité**

**NOUS CONNAÎTRE**

- Des professionnels de santé à votre service
- Un groupe solide
- Vos relais mutualistes en région
- Nos actions de confraternité et d'entraide
- Nos initiatives pour le bien-être des soignants
- Notre Fondation pour la recherche
- 150 ans d'expérience

[En savoir plus](#)

**ACTUALITÉS**

28/06/2012  
Groupe Pasteur Mutualité se mobilise pour la 1<sup>ère</sup> Journée mondiale de lutte contre la maladie d'Alzheimer

[Lire l'article](#)

[Tous ses articles](#)

**Découvrez nos offres dédiées à VOTRE PROFESSION**

 MÉDECINS LIBÉRAUX	 PRATICIENS HOSPITALIERS	 PHARMACIENS	 JEUNES PROFESSIONNELS
 DENTISTES	 INFIRMIERS	 SAGES-FEMMES	 NOUVEAUX INSTALLÉS
 VÉTÉRIAIRES	 KINESITHERAPEUTES	 AUTRES PROFESSIONS DE SANTÉ	 REMPLAÇANTS
 PROFESSIONS LIBÉRALES	 <b>DEVIS ET SOUSCRIPTION EN LIGNE</b>		 EXERCICE EN GROUPE

**ESPACE ADHÉRENTS**

N° Adhérent

Mot de passe

- Vous n'êtes pas encore inscrit ?
- Mot de passe oublié ?
- Quête de l'espace adhérent

**ÊTRE CONTACTÉ**

**NOUS CONTACTER**

**01 40 54 54 54**  
De lundi au vendredi de 9h30 à 18h30

**CONTACTER UN CONSEILLER**

**ÉCRIRE-NOUS**

**VOTRE PROTECTION**

- Arrêt travail invalidité
- Complémentaire santé
- Protection décès
- Responsabilité Civile Professionnelle
- Exercice en groupe
- Mutirisque du cabinet
- Assurance emprunteur
- Dépendance
- Épargne, retraite et désalkalisation
- Assurance auto / habitation

**Nouvel installé ou - de 40 ans**  
**jusqu'à 50% de réduction**  
**Découvrez nos offres**

**www.gpm.fr**  
Rubrique "Jeunes professionnels"

## Qui sommes-nous ?

Groupe Pasteur Mutualité propose une gamme de couvertures complètes et performantes en santé, prévoyance, responsabilité civile professionnelle, multirisque du cabinet, exercice en groupe, assurance vie, garantie autonomie, assurance de prêt, habitation et automobile. Administré depuis plus de 150 ans par des professionnels de santé, Groupe Pasteur Mutualité s'engage aux côtés de ses adhérents, dès le début de leurs études, pour leur apporter des solutions en parfaite adéquation avec leurs vies professionnelle et privée.

Le Groupe inscrit la solidarité et l'entraide au cœur de son projet de développement. À travers ses politiques d'action sociale et de prévention, il est l'interlocuteur privilégié des professionnels de santé.

## Comment souscrire ?

**01 40 54 54 54**

Du lundi au vendredi - de 8H30 à 18H00

OU

**[www.gpm.fr](http://www.gpm.fr)**



ASSURANCES DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ